

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1^{er} juillet 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Déléguée du Conseil Régional
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire

Ont donné pouvoir :

Mme Thérèse COROMPT	à Daniel DURR
Mme FOREST Nicole	à Michèle PEREZ
M. SCHMELZLE Pierre	à Michel DEVRIEUX

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel FOUGEROUSE	Trésorier de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc
M. Didier LAZZARESCHI	Chargé de mission

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 1^{ER} JUILLET 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc à Pélussin et notamment Daniel Fougerouse qui représente l'association des Amis du Parc en lieu et place du Président de l'association Michel Forest.

Odette Frering exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Didier Lazzareschi vient présenter le nouveau site internet www.pilat-ecoacteurs.fr. Charles Zilliox explique qu'il s'agit d'une action sur les 7 qui avaient été identifiées comme « à conduire » par les entreprises suite à des réunions et ateliers regroupant une centaine d'entreprises organisés dans le cadre de l'ORC. Ce site a été conçu pour permettre aux entreprises de se faire connaître et dialoguer entre elles.

Didier Lazzareschi explique qu'il ne s'agit pas d'un site marchand mais d'un site permettant un dialogue qualitatif sous l'angle « consommer local ». Ce site est géré par le Parc.

Le lancement du site aura lieu début septembre, dans un premier temps auprès des entreprises et des associations (environ 2 000) puis à destination du public, des mairies,....

Les entreprises recevront 1 login et 1 mot de passe leur permettant d'accéder à leur fiche pré remplie.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DE PILOTAGE.

Sandrine Gardet fait la synthèse des réunions qui se sont déroulées :

- Groupe de travail **Mobilité** du 19 mars 2015 présidé par Anne de Beaumont: le groupe de travail a évoqué l'organisation du challenge « Au travail, j'y vais autrement ! » organisé par la Région Rhône Alpes. Ce challenge s'est déroulé le 4 juin dernier et il a été procédé à la remise des prix Pilat lors du Comité syndical du 24 juin.
Par ailleurs, les membres du groupe ont proposé de réduire le budget 2015 sur le volet communication pour faire face à la modification des financements alloués à l'action. En effet, initialement, le dossier devait élargir aux fonds Leader mais ce dispositif ne sera pas opérationnel avant 2016 (cf dossier inscrit à l'ordre du jour de la présente séance).
- Groupe de travail **Changer d'ère** du 28 mai 2015 présidé par Daniel Durr : le groupe de travail a élaboré l'appel à projet « Un projet pour un Mandat », lancé officiellement lors du Comité syndical du 24 juin dernier. Un second appel à projet à destination des associations est en préparation. Il sera lancé lors du Comité syndical du 5 novembre.
- Groupe de travail **Observatoire de la biodiversité** du 9 juin 2015 présidé par Michèle Perez (*dans l'attente de la nomination d'une nouvelle personne pour occuper la vice-présidence aux Patrimoines*): le groupe de travail a fait le bilan des rencontres annuelles de l'observatoire de la flore patrimoniale qui ont eu lieu le 6 juin dernier à Saint Régis du Coin (*20 observateurs présents sur les 53 observateurs actifs*).

Un bilan des campagnes de suivis a également été réalisé (prairies naturelles de fauches, suivi des amphibiens, suivi de la végétation, Phénoclim).

Enfin, les membres du groupe de travail ont travaillé à l'organisation des Rencontres de l'observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat qui auront lieu le samedi 21 novembre à Bourg Argental sur le thème « *Changement climatique et biodiversité* ».

- Groupe de travail **Stratégie de communication** du 12 juin 2015 : le groupe de travail s'est réuni en présence de Céline Cherpin de l'agence Terra Publica. La discussion a porté sur le diagnostic et sur les premières orientations de positionnement. Un partenariat avec France Bleu Saint Etienne Loire a été acté. Dans le cadre de cette réflexion, il a été évoqué le rôle d'ambassadeur que les délégués au Parc pourraient jouer auprès de leurs collègues conseillers municipaux mais également auprès de la population. Des portraits de délégués pourraient être fait dans les bulletins municipaux permettant ainsi de donner un visage au Parc.
- Groupe de travail **Architecture et Urbanisme** du 17 juin 2015 : le groupe de travail a examiné les PLU des Haies et de Pélussin (dossiers inscrits à l'ordre du jour de la présente séance). Les membres du groupe de travail souhaitent que lors des prochaines réunions du groupe des thématiques puissent faire l'objet d'échanges (démarche éco quartier, requalification des centres bourgs, rénovation thermique,.....).

3 – VALIDATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT ET LA REGION RHONE ALPES :

Lors de la séance du 20 mai dernier, une présentation de l'articulation des différents dispositifs de financement (Contrat Corridors Grand Pilat, PSADER, Pôle de Nature, convention d'objectifs) a été faite.

Un groupe de travail spécifique a été constitué pour avancer sur le contenu de la convention d'objectifs qui serait signée avec la Région Rhône-Alpes sous réserve de l'avis favorable de sa Commission permanente, prenant le relai du Contrat de Parc. Ce groupe, composé de sept membres du Bureau, s'est réuni le 11 juin dernier.

Sandrine Gardet fait la synthèse des travaux de ce groupe :

Axe 1 :

- Objectifs stratégiques 1.1 et 1.2 soit Biodiversité / Urbanisme et Paysage : la plus value du Parc a été soulignée sur ces thématiques et fait l'unanimité.
- Objectif stratégique 1.3 soit Ressources locales:
 - o un débat doit être organisé sur la carrière de St Julien Molin Molette dont le projet d'agrandissement est envisagé,
 - o une cartographie des compétences dans le domaine de l'eau à faire,
 - o le champ foncier relève avant tout du travail sur l'urbanisme et du plan d'actions PSADER.

Axe 2 :

- Objectif stratégique 2.1 soit Habitat durable : la plus value Parc réside dans le conseil apporté aux porteurs de projet, seul ou en lien avec les Points info énergie,
- Objectif stratégique 2.2 soit Mobilité : le Parc doit poursuivre son action. Le groupe de travail recommande d'encourager d'avantage les entreprises aux Plans de déplacements ; voire au télétravail. La plus value du Parc est relative aux actions favorisant les changements de comportement.
- Objectif stratégique 2.3 soit Promotion des loisirs doux : la plus value du Parc réside là encore dans son action de conseil et de médiation et aussi dans son rôle de gestion et de mise en cohérence des

sentiers de randonnées pour lesquels il faut privilégier l'existant et trouver des moyens pour des opérations de remise en état des chemins et de prévention de l'érosion.

- Objectif stratégique 2.4 soit Valorisation des patrimoines et renforcement des échanges culturels : il sera notamment nécessaire d'arbitrer sur le devenir de la Maison de l'eau, en septembre. L'importance de contribuer à la valorisation des hameaux patrimoniaux a été notée.

Axe 3 :

- Objectif stratégique 3.3 soit Promotion touristique. La promotion touristique reste un axe important mais relevant du Pôle de nature.
- Objectif stratégique 3.4 soit Accompagner la création de biens et services ancrés territorialement : la plus value du Parc réside dans l'action visant à développer un ancrage territorial des entreprises (que ces dernières puissent faire de leur appartenance au Parc un facteur de communication positive) et donc de l'emploi non délocalisable (par différence avec les politiques qui misent sur de l'emploi à tout prix) et dans les actions qui visent à mieux connaître les besoins des citoyens en matière de biens et de services (exemple action sur les politiques temporelles expérimentée avec Bourg-Argental et Annonay)
- objectif stratégique 3.5 soit Sobriété et efficacité énergétique/ Production ENR : la plus value du Parc réside dans les actions visant au changement de comportement des citoyens ou à la participation du citoyen aux réponses aux enjeux énergétiques.

Axe 4 et Axe 5 :

La plupart des objectifs stratégiques est transversal aux axes 1, 2 et 3.

L'appropriation du Parc par les élus (les secrétaires de Mairie pourraient être une cible en direction de laquelle communiquer) puis les citoyens restent une priorité.

Les membres du groupe de travail souhaitent que le Parc soit plus présent et actif dans des manifestations existantes plutôt qu'il d'organise un événement spécifique tous les deux ans (à l'image de la fête des 40 ans du Parc).

En parallèle de ce travail sur la convention d'objectifs, Sandrine Gardet explique que l'équipe mène une réflexion sur ses capacités propres à mettre en œuvre la Charte. Ce projet accompagné par Cap Rural n'est pas encore achevé (rendu prévu en octobre). Charles Zilliox précise que la multiplication des appels à projets perturbe le fonctionnement de l'équipe puisqu'il faut constamment réagir dans des délais très serrés.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Région Rhône-Alpes, jointe en annexe à la présente délibération.

Michel Devrieux revient sur la question des loisirs motorisés en souhaitant que nous puissions prendre des décisions plus fermes pour limiter cette pratique.

Jean-François Seux estime quant à lui que la situation s'est améliorée (des pratiquants plus respectueux) depuis le mandat précédent et la mise en place de sentinelles de l'association Pilat pour tous.

Peggy Le Nizerhy souligne que le travail de Mélanie Merey a permis d'objectiver la situation et de mettre en place un véritable outil d'aide à la décision pour les communes. Sandrine Gardet indique qu'il ne tient qu'aux communes de s'en saisir, le Parc étant là pour les accompagner.

Jean-Christophe Valluy revient également sur la course de Côte de Chuyer qui a lieu le 5 juillet prochain alors que par ailleurs nous sommes en période de canicule avec pic de pollution. Michèle Perez rappelle que le Parc donne systématiquement un avis défavorable sur ces événements mais qu'il n'est jamais suivi.

4 – ORGANISATION DU FESTIVAL DU CINEMA SOLIDAIRE – EDITION 2015 :

Depuis 2010, le Parc du Pilat, avec les intercommunalités du territoire, a travaillé sur la réalité des activités économiques et de leurs évolutions. Ce diagnostic a fait ressortir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme une ressource locale à renforcer et à valoriser pour le développement du territoire. Dans le cadre de cette réflexion, le Parc naturel régional du Pilat a fait réaliser en 2011 un état des lieux de l'Economie Sociale et Solidaire. Des actions ont été menées depuis, comme par exemple l'organisation de rencontres lors du mois de l'ESS, en novembre.

En novembre 2014, le festival du cinéma solidaire du Pilat a fait partie des 20 manifestations labellisées Rencontres solidaires Régionales. Le thème « *Partageons pour mieux vivre ensemble* » a mobilisé 450 personnes qui ont participé aux 6 temps organisés. Le Festival a assis sa notoriété. Les échanges entre les témoins locaux et le public ont été riches même si le thème choisi a été moins attractif pour le grand public que celui retenu en 2013 concernant l'alimentation.

Pour 2015, les acteurs se sont engagés collectivement pour proposer une nouvelle session du festival du cinéma solidaire, en lien avec la Région Rhône-Alpes.

Objectifs et publics ciblés :

L'objectif principal du festival du cinéma solidaire du Pilat est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et respectueuse de l'environnement auprès du grand public. Au regard des initiatives en cours sur le territoire, le collectif organisateur a choisi de mettre en avant le thème du financement participatif et s'est fixé les objectifs suivants :

- informer le grand public sur les différentes possibilités et formes de financements existants dont le financement participatif et l'épargne de proximité, et de démystifier ainsi la finance participative,
- faire témoigner les acteurs locaux et de proximité ayant obtenus des financements participatifs, afin de donner les clés au public du festival pour collecter des fonds,
- donner envie aux pilatois de devenir acteur du territoire en participant à leur mesure à l'épargne de proximité, dans l'idée que les « petits ruisseaux font les grandes rivières »,
- organiser une journée d'ouverture ludique sur le thème du financement participatif comprenant des ateliers thématiques, ainsi que des moments ludiques (jeux de rôle, jeux de société ...) et participatifs (ateliers, buffet ...), pour tout public y compris les enfants.

Par ailleurs certains des acteurs des cinémas ont souhaité bénéficier d'une formation à l'animation de débats qui sont organisés dans le cadre des rencontres du festival. Une formation collective sera ainsi organisée dans le but de professionnaliser les membres du réseau.

L'action vise à toucher le grand public, les jeunes et tous les acteurs qui font la vie du Pilat (habitants, élus, entreprises, associations...). Le collectif s'est ainsi fixé comme objectif de développer de nouveaux partenariats locaux permettant de faire participer un public non initié (école, collèges, centres sociaux, sou des écoles...).

Elle permettra également de valoriser à nouveau les cinémas qui offrent un service culturel indispensable pour la vie des communes rurales du Pilat.

Contenu et format de la manifestation :

Il s'agit d'une programmation sur le mois de novembre de films et échanges-rencontres en rapport avec le thème retenu dans les différents cinémas du Pilat, avec un temps fort qui ouvrira la manifestation.

Ce temps fort sera organisé le samedi 7 novembre lors de la semaine de la finance solidaire organisée par Finansol du 2 au 9 novembre 2015.

Il est ainsi prévu de mettre l'accent sur l'épargne citoyenne de proximité (CIGALES, centrale photovoltaïque villageoise, Terre de liens, ...), les différentes formes de financements existants publics et privés (banques coopératives, crédit coopératif, NEF, mécénat, business Angels...), les collectes de fonds réalisées par les acteurs du territoire via les plateformes de financement participatif, la monnaie locale, etc.

Une bande annonce sera créée par une structure locale et sera projetée en début de séance pour donner envie aux pilatois de participer au Festival.

Localisation et dates :

Le souhait est de créer au minimum 5 temps dans 5 lieux bien répartis sur le Pilat, afin d'ouvrir cet événement à tous les Pilatois mais également aux habitants des villes portes. Cinq communes du Pilat sont concernées : Pélussin, Condrieu, Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Julien-Molin-Molette. Le choix des dates reste à définir sur le mois de novembre.

Les événements seront également organisés dans les cinémas des villes portes du Parc qui souhaitent être partenaires du festival. Les cinémas de Rive de Gier et de Saint Etienne (Le Méliès) ont répondu favorablement aux propositions du collectif organisateur.

Modalités de participation à la manifestation :

Les rencontres cibleront le grand public. La participation financière sera uniquement liée aux droits d'entrée de chaque cinéma. L'entrée à la journée de lancement prévue le samedi 7 novembre dans le cadre de la semaine de la finance solidaire, sera gratuite.

La communication sur ces rencontres passera par les canaux de diffusion des Rencontres Solidaires Rhône Alpes, par voie de presse locale, par les radios locales, par la communication des cinémas, par la bande annonce créée spécifiquement, par la diffusion d'affiches et des programmes du festival aux mairies et lieux de passage du grand public, et par le site Internet du Parc.

Le succès de ces rencontres reposera également sur le relais des réseaux associatifs, d'entreprises et autres acteurs du territoire qui seront mobilisés.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 4 500 € et serait financé comme suit :

- ✓ Parc du Pilat, collectivités, cinémas, autres partenaires : 2 350 €,
- ✓ Région Rhône-Alpes : 2 150 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

5 – « DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ECOMOBILITE » - ANIMATION ET ACTIONS 2015 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

La question de la mobilité est essentielle pour le territoire du Pilat. Au quotidien, 2/3 des actifs du Pilat travaillent à l'extérieur, d'où des déplacements pendulaires importants. Par ailleurs, le Parc du Pilat est une

destination de loisirs de proximité pour les habitants des agglomérations voisines qui viennent le plus souvent en voiture individuelle. Ce sont près de 533 millions de kilomètres véhicules qui sont parcourus par an.

La mission Mobilité du Parc du Pilat crée des outils et des services à destination de tous les publics depuis 2010 afin de permettre une mobilité moins coûteuse, moins impactante pour l'environnement et favorisant le lien social. L'année 2015 permettra de diffuser ces outils et de finaliser ceux qui sont encore en gestation, notamment le guide des ateliers Mobilité et le guide animation. Par ailleurs, cette mission comporte une part importante d'actions d'animation de territoire que ce soit auprès des réseaux d'accueil du public, des élus locaux ou des entreprises, afin que ces différents publics intègrent au mieux les enjeux mobilité dans leurs projets. L'année 2015 permettra de consolider ces réseaux et d'envisager la suite de la mission services et information.

Dans sa séance du 17 décembre dernier, le Bureau a validé ce dossier au vu du budget prévisionnel et du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montants (TTC)		
		Région Rhône Alpes (Contrat de Parc du Pilat)	25 000
Animation du dispositif 1 poste à 90% sur 11 mois	33 000	Europe (Leader Pilat)	15 000
Programme de communication et d'animation	13 000	Conseil général 42	5 000
Gestion du site de covoiturage	5 000		
		Autre : IPAMAC	4 000
		Autofinancement	2 000
Total	51 000	Total	51 000

Compte tenu des dernières informations en notre possession concernant le démarrage du programme Leader (estimé courant du 1^{er} semestre 2016) et afin de ne pas prendre de risques financiers qui viendraient impacter le budget statutaire du Parc, il est proposé de modifier le dossier comme suit :

Dépenses		Recettes	
	Montants (TTC)		Montants (TTC)
Animation du dispositif 1 poste à 90% sur 11 mois	33 000	Région Rhône Alpes (Contrat de Parc du Pilat)	36 346
Programme de communication et d'animation	5 700		
Gestion du site de covoiturage	5 000	Conseil général 42	5 000
		Autre : IPAMAC	1 354
		Autofinancement	1 000
Total	43 700	Total	43 700

Le montant des prestations a été revu à la baisse et l'enveloppe régionale allouée au titre du Contrat de Parc a pu bénéficier d'un abondement du fait de crédits non programmés sur d'autres dossiers. Le montant de l'autofinancement du Parc reste donc pratiquement inchangé.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement actualisé,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, du Département de la Loire et d'IPAMAC.

6 – CREATION D'UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE POUR LE PARC DU PILAT :

La nouvelle stratégie de communication en cours de réflexion préconise un certain nombre d'actions pour faire évoluer les supports actuels de communication du Parc.

L'analyse des aspects graphiques notamment a montré la nécessité de recalibrer l'identité graphique des documents édités par le Parc. En effet, il y a un net besoin d'harmoniser les supports, de faciliter l'identification de l'émetteur (le Parc) et de définir une image correspondant au positionnement de communication issu de la nouvelle charte. Une refonte de la charte graphique actuelle du Parc et de ses champs d'application s'avère indispensable.

La charte graphique sera le premier maillon de l'ensemble des actions de communication du Parc, comme le renouvellement du site internet par exemple, car elle va orienter la forme graphique de tous les supports renouvelés.

A noter que la charte graphique utilisée actuellement par le Parc a été créée en 1996, avec un léger toilettage en 2007.

Une fois la ligne graphique élaborée, et ses principales déclinaisons établies, l'agence retenue devra développer cette charte graphique sur quelques documents majeurs du Parc. Ainsi, elle appliquera, en réel la charte graphique sur l'Echo des chirats et le bilan d'activité en réalisant la conception graphique de ces deux documents.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 16 000€ et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes : 13 972€,
- Autofinancement Parc : 2 028€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

7 – CONTRAT DE TERRITOIRE CORRIDORS BIOLOGIQUES « GRAND PILAT » - MISE EN PLACE D'UN RESEAU ECOLOGIQUE FONCTIONNEL POUR LES AMPHIBIENS : RESTAURATION DE MARES SUR LE SECTEUR DU PLATEAU ENTRE RHONE ET GIER.

De 2007 à 2009, le Parc du Pilat a conduit une étude écologique sur la partie de son territoire appartenant au département du Rhône (Plan de gestion du Crêt du Pet du Loup et analyse des fonctionnalités écologiques sur la totalité de la partie labellisée Parc située dans le Rhône).

Le plan d'action du Contrat Corridors Grand Pilat reprend certaines actions proposées par cette étude comme la plantation de haies, le maintien et la gestion de friches favorables au Busard cendré, la restauration

et l'entretien de pelouses sèches, la mise en place de Mesures Agro-environnementales.....et la restauration de mares, objet du présent dossier.

Le projet va porter sur la restauration de la qualité de la sous-trame des zones humides dans un secteur stratégique (communes d'Echalas et des Haies) pour lequel l'étude menée de 2007 à 2009 a mis en évidence une importante densité en mares agricoles avec la présence d'espèces d'amphibiens à fort enjeu, mais également un état de conservation dégradée pour un certain nombre d'entre elles.

Treize mares ont été repérées pour lesquelles les trois propriétaires et les exploitants agricoles ont donné leur accord pour la réalisation des travaux en s'engageant par convention, à entretenir les mares pendant 10 ans.

La mise en place d'un dispositif MAEC (mesures agro-écologiques et climatiques) sur ce secteur en 2016, devrait permettre aux agriculteurs ayant bénéficié de l'action de restauration de mares, de pouvoir s'engager dans un contrat MAEC afin de les accompagner, entre autre, pour l'entretien de ces milieux.

Les travaux à réaliser sont de différentes natures :

- éclaircie de la végétation arbustive et arborée sur les pourtours des mares avec exportation des produits,
- curage et reprofilage en pente douce d'une partie des berges,
- mise en défens des mares avec pose de clôtures,
- compte tenu de la taille relativement modeste des mares, il est prévu de réaliser pour 9 d'entre elles un aménagement d'un dispositif extérieur à la mare pour l'abreuvement du bétail, avec mise en défens par la pose de clôtures.

Un suivi des amphibiens sera réalisé au printemps 2016 par l'agent du Parc en charge de l'Observatoire de la Biodiversité et des actions de communication et de valorisation seront réalisées afin d'encourager et faire émerger des démarches similaires sur d'autres secteurs.

Le montant total de l'opération a été estimé à 50 604 € TTC qui pourrait être financé de la façon suivante :

- FEDER Rhône Alpes : 25 302 € (50%),
- Région Rhône Alpes : 4 217€ (8%),
- Conseil Départemental du Rhône : 21 085€ (42%) (le Conseil départemental financera uniquement sur le montant HT des dépenses)

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, du FEDER Rhône Alpes et du Département du Rhône.

8 - APPEL A PROJET CULTUREL – VOLET CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Depuis 2010, le Parc naturel régional du Pilat propose aux acteurs culturels de son territoire un appel à projet visant à favoriser la pratique et la diffusion de toutes les formes d'expression artistique.

Afin de permettre à la fois de soutenir des opérations rapidement mais aussi de laisser la possibilité d'accompagner des propositions en lien avec la thématique centrale de l'année 2015 (le changement climatique), il a été décidé de décliner l'appel à projet annuel en deux temps.

Un premier temps dédié aux projets déjà identifiés et un second temps dédié aux propositions en lien avec la thématique annuelle.

Les projets retenus sur le premier volet ont été examinés lors des séances de Bureau précédentes. Il s'agit aujourd'hui d'examiner les deux dossiers déposés dans le cadre du second volet.

Deux associations ont répondu sur ce second volet. Ces deux dossiers présentant une approche artistique intéressante et l'enveloppe financière restant à ventiler sur le Contrat de Parc étant suffisante, il est proposé de retenir les deux projets. Les porteurs de projets pourraient ensuite rencontrer les membres du groupe de travail Actions culturelles pour échanger et caler plus en détail le dérouler de ces deux actions.

Les 4 Versants – Changement climatique : lightpainting sessions.

L'association propose de réaliser un travail collectif photographique artistique pour interpeller tout un chacun sur les conséquences du changement climatique.

L'action se déroulerait en quatre phases.

- une première session consiste à réunir un groupe de 15 personnes pour appréhender plus précisément la problématique du changement climatique,
- une deuxième session sera consacrée à la sensibilisation aux techniques de lightpainting. Cette technique consiste à prendre des prises de vue la nuit (ou dans un espace sombre) avec des longs temps de poses et de peindre avec des sources lumineuses diverses dans l'espace choisi en mettant en valeurs des zones, en créant des éléments picturaux. L'association serait assistée par l'artiste Jadikan (<http://www.jadikan-lp.com/>).
- ensuite, deux nuits de prises de vue seront organisées sur des lieux pertinents du territoire du Parc.
- enfin, une fois les prises de vues réalisées :
 - 10 prises de vues sont sélectionnées pour être tirées en affichettes A3 pour être diffusées sur les vitrines de tous les commerces des villages du Pilat.
 - Une exposition sera réalisée et mise à disposition aux associations et collectivités demandeuses.
 - Un film sera fait (3 à 7 minutes) sur la réalisation de ces sessions de lightpainting et diffusé sur le web et les salles de cinémas partenaires.

Le Budget prévisionnel de cette opération s'élève à 6 330€. L'aide sollicitée au titre du Contrat de Parc est de 3 165€ soit 50%.

L'association Radio Pirailons : le Pilat face au changement climatique « Le climat à la radio ».

L'association gère la radio locale Radio d'ici basée à Saint Julien Molin Molette.

Elle propose de créer une émission mensuelle spécifique sur l'adaptation au changement climatique. Cette émission, d'environ 1 heure, serait constituée de reportages, d'interviews et de débats. Il est prévu 7 numéros diffusés de décembre 2015 à juin 2016.

Elle aura pour objectifs de :

- valoriser les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique réalisées par le Parc, les associations, les particuliers ou tout autre acteur du territoire ;
- amener les auditeurs à mieux cerner la thématique du climat dans sa complexité et les inciter à s'impliquer dans le changement au quotidien. Pour cela, il s'agit de faciliter l'accès à l'information en communiquant sur les structures-ressource et de faire changer le sentiment « d'une petite goutte dans la mer » de la part de quelques personnes isolées, vers un sentiment de « grosse vague » et de mouvement collectif en communiquant sur la multitude d'action déjà en cours, notamment sur les projets collectifs et solidaires.

Il sera proposé aux classes accompagnées dans le cadre du dispositif d'éducation au territoire du Parc, des ateliers de production radiophonique. Les élèves pourront valoriser leur apprentissage en réalisant leur reportage ou leur intervention dans l'émission à l'aide d'enregistreur numérique.

Les classes en projet sur des thématiques en rapport avec le climat seront privilégiées.

Le Budget prévisionnel de cette opération s'élève à 6 500€. L'aide sollicitée au titre du Contrat de Parc est de 3 250€ soit 50% du montant de la dépense.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'accompagnement de ces deux projets dans le cadre du Contrat de Parc.

9 - MUTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES FORETS ANCIENNES DES PARCS NATURELS DU MASSIF CENTRAL, UNE ETAPE INDISPENSABLE A LEUR PRESERVATION (IPAMAC) :

Les forêts anciennes* ont été ciblées, dans le cadre du Programme opérationnel Massif Central (POMAC) du FEDER, en tant qu'espace naturel à préserver et à valoriser (POMAC, axe 1, volet biodiversité). En effet la biodiversité présente dans ces forêts est spécifique, notamment pour la micro-faune du sol, et joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers (dégradation de la matière organique et cycle du carbone).

Cependant, à ce jour, les forêts anciennes sont un milieu relativement mal connu et surtout mal identifié. Avant d'entreprendre des actions en leur faveur, il s'agit d'abord d'améliorer la connaissance que nous en avons.

Les 12 parcs du Massif Central (9 PNR dont le Pilat, un Parc National et 2 projets de PNR) couvrent 37% de la superficie du Massif Central mais représentent 63% de ses forêts (soit 1 619 550 ha). L'association 'IPAMAC se propose de porter pour ces 12 territoires un projet mutualisé en deux volets.

- 1) L'identification des forêts présumées anciennes sur le territoire des Parcs et projets de Parcs du Massif central. Il s'agira d'un travail cartographique et historique visant à identifier les noyaux de forêt dont la présence est avérée depuis au moins 200 ans. Leur localisation permettra de mieux cibler les opérations à venir en faveur de ce milieu.
- 2) L'émergence de projets opérationnels impliquant les acteurs forestiers locaux. Ce volet consistera en l'organisation de journées d'échange sur la thématique des forêts anciennes, rassemblant non seulement les Parcs concernés mais aussi les principaux acteurs naturalistes et forestiers (Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique du Massif central, Office national des forêts, Centres régionaux de la propriété forestière, ...). L'objectif sera d'élaborer des actions, à l'échelle d'un ou plusieurs Parcs, favorables à la préservation et au bon état des forêts anciennes.

Ce projet s'étendra sur 18 mois, il représente un coût de 15 164 € pour le territoire du Pilat (180 853 € au total, pour l'ensemble des 12 Parcs) et serait financé comme suit :

- Europe (FEDER POMAC) : 7 582 € (50%)
- Etat (FNADT) : 3 061 € (20%)
- Région Rhône-Alpes (PSADER Pilat) : 4 521 € (30%)

Pour information, le comité de pilotage de la charte forestière s'est prononcé favorablement sur ce projet, le 11 juin 2015. Mehdi Becuwe, animateur de la charte forestière, assurera le suivi du projet pour le Pilat et le contact avec IPAMAC. De plus, d'autres salariés du Parc du Pilat seront mobilisés pour un appui ponctuel : Sandrine Gardet, directrice (1,9 jours prévus), Céline Hausherr, responsable du pôle Economie durable (1,2 jours) et Frédéric Courbet, géomaticien (4,4 jours).

* Forêt ancienne : forêt ayant été continuellement boisée depuis au moins 200 ans (date correspondant à la fois à la plus ancienne référence cartographique connue : cartes de l'Etat-major, et à la période de recul maximal de la forêt française), quel que soit l'âge des peuplements, leur composition ou la gestion qui a été pratiquée (Lathuilière et Gironde 2014).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'accompagnement de ce projet via le PSADER Pilat et autorise la Présidente à signer la convention avec IPAMAC précisant les modalités de mise à disposition des agents du Parc du Pilat en faveur de ce projet.

10 - PARTICIPATION DU PARC DU PILAT A L'ACTION PORTEE PAR IPAMAC « SE DEPLACER AUTREMENT C'EST POSSIBLE ! » :

En 2013, un groupe mobilité s'est mis en place au sein du réseau IPAMAC. Les Parcs du Massif central sont en effet confrontés aux problématiques de la mobilité :

- milieu rural peu dense, peu desservi par les transports en commun, longues distances pour accéder aux services,
- devenir des catégories de populations rurales particulièrement défavorisés ou précarisées par les difficultés de déplacement (jeunes, personnes âgées, population active paupérisée...),
- milieu rural proche de centres urbains, déplacements domicile-travail importants,
- sites emblématiques avec une forte fréquentation touristique.

Les besoins sont variables d'un Parc à l'autre, ainsi que les avancées en termes d'actions mises en place, mais une préoccupation commune est présente pour tous :

Sensibiliser les différents acteurs et les habitants aux enjeux de la mobilité durable afin d'induire des changements de comportement, d'élargir le champ des possibles.

Dans le même temps, une étude-action a été initiée sur un certain nombre de Parcs par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (ex DATAR) sur la « mobilité en zone de montagne des biens et des personnes ». A partir d'un diagnostic, d'ateliers d'acteurs et d'un travail avec le CEREMA et EDF, des solutions de mobilité sont proposées, adaptées aux problématiques soulevées par le territoire concerné.

Le Conseil d'Administration d'IPAMAC, le 29 avril 2015, a validé l'idée d'un travail en commun entre Parcs selon le principe suivant : montrer que des solutions de mobilité existent déjà dans les Parcs, territoires ruraux, qu'elles peuvent être initiées par différents acteurs, sans pour autant être toujours très visibles.

L'opération se décline selon les étapes suivantes :

- **identifier** par un **travail exploratoire de terrain** auprès des habitants (éventuellement en s'appuyant sur des structures locales type MJC, médiathèques, entreprises...) des solutions de mobilité mises en place. Ce travail exploratoire viendra compléter les initiatives d'ores et déjà identifiées par les Parcs (cf paragraphe premier repérage ci-dessous).
- **proposer** une sélection des actions les plus originales, nouvelles, efficaces par type de préoccupations (liaisons domicile-travail, accès aux services, mobilité touristique...) ou par type de publics cible (jeunes, personnes âgées, populations précarisées...) et les analyser au regard de la réponse apportée aux besoins, des conditions d'émergence de la solution, des modalités de mise en œuvre, des facteurs-clé de la réussite et des conditions nécessaires à la réalisation, des limites organisationnelles, financières ou autres, de leur coût, de leur pérennité ou de leur transférabilité.

- **réaliser** un reportage vidéo sur les actions retenues **et produire** deux types de documents « image » l'un permettant d'entrer dans le détail des actions, l'autre d'un format plus court avec l'objectif d'interroger, d'interpeller
- **organiser** un Forum Massif central, temps de restitution interParcs, avec une communication à l'échelle du Massif central. L'objectif de ce forum InterParcs du Massif central sera de poser les bases d'un véritable politique de mobilité au service des habitants du Massif, croisant les initiatives institutionnelles, celles des AOT mais aussi sur celles des citoyens-acteurs,
- **organiser** un forum par Parc,
- **transférer** les outils créés, les acquis méthodologique aux autres territoires du Massif central voir au-delà par des supports adaptés.

Le travail exploratoire et d'analyse sera confié à des stagiaires en fin d'études (Master 2, Ingénieur) en aménagement, développement territorial ou école de journalisme et/ou communication avec une entrée territoriale / un stagiaire par Parc, un travail de synthèse au niveau du réseau.

Afin d'apporter un regard extérieur, voire « expert » sur le sujet, des rencontres avec des acteurs identifiés de la mobilité permettront d'alimenter les retours d'expérience.

Chaque Parc sera impliqué dans le suivi de l'action, en mobilisant un technicien et un élu référent.

Le Chargé de projet IPAMAC assurera le lien entre les différents Parcs acteurs du projet interne et externe, un appui méthodologique aux Parcs, la mise en place des Forum avec les Chargés de Mission Parc, la mise en forme des outils de transfert, la communication générale autour de l'action.

La maîtrise d'ouvrage de l'action est donc assurée par IPAMAC.

Le Parc naturel régional du Pilat s'engage à passer 24,5 jours répartis entre la chargée de mission mobilité (7,5 jours entre juillet et décembre 2015), la responsable de pôle économie durable (14 jours entre juillet 2015 et décembre 2016) et la directrice (3 jours entre juillet 2015 et décembre 2016).

Ces journées seront valorisées par un versement d'IPAMAC au Parc du Pilat d'un montant de 7 100 €.

Le Parc naturel régional du Pilat s'engage également à participer financièrement à ce projet à hauteur de 2 600 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité valide ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention avec IPAMAC précisant les modalités de mise à disposition des agents du Parc du Pilat (soit 24,5j) en faveur de ce projet et la participation financière du Parc du Pilat à ce projet (soit 2600 €) .

11 - AVIS DU PARC DU PILAT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES HAIES :

Les élus du Bureau sont appelé à se prononcer sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune des Haies.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

12 – AVIS DU PARC DU PILAT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PELUSSIN:

Les élus du Bureau sont appelé à se prononcer sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Pélussin.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Dans l'avis joint en annexe à la délibération une précision a été ajoutée à la demande du Bureau concernant l'évaluation environnementale, et le fait que celle-ci doit étudier plus précisément les impacts de l'extension de la zone d'activités sur le site Natura 2000.

13 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Attribution de la marque de territoire** : les membres du Bureau valident l'octroi de la marque de territoire au Gîte du Mont Pilat à Tarentaise.
- **Partenariat avec l'ASSE Cœur Vert** : Michèle Perez indique qu'elle a rencontré les dirigeants de l'ASSE et qu'ils proposent un partenariat avec l'ASSE Cœur Vert. Dans le cadre de ce partenariat, l'ASSE Cœur Vert organiserait 2 opérations (une en octobre 2015 l'autre en avril 2016) de plantations d'arbres dans quatre communes du Parc. Lors de ces événements des joueurs de l'ASSE seraient présent et les enfants des clubs de foot locaux seraient associés. A chaque but, un message s'afficherait sur le panneau lumineux du stade « xx arbres de plus pour le Parc naturel régional du Pilat ». Michèle Perez propose qu'une sélection assez fine des parcelles concernées soit faite (localisation, essences) en sollicitant Mehdi Becuwe, animateur de la Charte forestière. Par ailleurs, elle indique que l'ASSE Cœur vert accompagne chaque année des projets associatifs qui concourent aux objectifs suivants :
 - encourager la solidarité face à la maladie et au handicap,
 - développer la citoyenneté,
 - préserver l'environnement,
 - promouvoir le sport amateur.